REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Art.1/ Objet du club

Le club propose un enseignement de karaté selon les directives et programmes de la FFKDA (Fédération Française de Karaté) à laquelle il est affilié. En ce sens tous les adhérents se doivent de respecter et suivre les apprentissages contenus dans les cours dictés par le projet du club.

Art.2/ Conditions d'admission et d'inscription

Le dossier d'inscription est à retirer auprès des professeurs aux heures de cours. Il est à remettre complet dans la pochette distribuée dans les 15 jours qui suivent son retrait.

Le règlement à l'année est non remboursable une fois l'année entamée quelle que soit la raison. La possibilité de régler en 4 fois supprime l'offre de réduction de 10% sur les cotisations. En revanche il est obligatoire de donner les 4 chèques lors de l'inscription. Le remboursement d'un trimestre n'est autorisé que pour les règlements en 4 chèques et si la demande en a été faite avant le début de ce trimestre.

La validation de l'inscription donne lieu à la délivrance d'une licence fédérale qui permet la participation aux compétitions organisées sous l'égide de la FFKDA. La licence permet également de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile et accidents corporels dans le cadre de la discipline pratiquée.

Art. 3/ Responsabilité et discipline

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur sur le lieu d'activité avant de laisser leur enfant. Le club décline toute responsabilité si cet article n'est pas respecté. Les parents dont l'enfant est autorisé à rentrer seul à son domicile doivent le signaler dans le dossier d'inscription et au professeur.

L'élève s'engage à respecter son professeur et les autres élèves, à venir en tenue adaptée à la discipline (Karaté-Gi) et, par mesure d'hygiène, de venir avec ses propres protections marquées à son nom (pieds, poings, protège-dents, protège-tibias et casque si possible), de porter des chaussures ou des « claquettes » en dehors des tatamis, ainsi que de venir avec sa propre bouteille d'eau.

Pour une raison de sécurité, le port de bijoux est strictement interdit et les ongles doivent être coupés courts.

Il s'engage également à respecter les horaires, l'équipement et le matériel mis à sa disposition, et à suivre le Code Moral de Karaté affiché à l'entrée des salles. Les élèves sont acceptés dans la salle 5 minutes avant le début du cours ou seulement si le professeur présent autorise l'entrée avant.

Les parents assistant au cours et/ou aux compétitions se doivent d'observer une attitude discrète et respectueuse par souci pédagogique, les encouragement sont tolérés mais toujours de manière positive afin de ne pas interférer avec la préparation des professeurs. **Ils sont priés de venir chercher leur enfant à l'heure et de prévenir en cas de problème ou de retard (Alexandre 06 62 51 35 01, Christophe 06 87 43 32 19, Julien 06 72 42 15 82, Lionel 06 99 60 24 27, Florine 06 46 49 19 46).**

Notre responsabilité est mise en cause uniquement pendant l'heure des cours.

Art. 4/ Annulation et exclusion

Pour des raisons exceptionnelles, le club se réserve le droit d'annuler, de modifier un cours.

Le club se réserve le droit d'exclusion d'un adhérent temporairement ou définitivement sans remboursement en cas de comportement agressif, dangereux, pouvant générer des problèmes de sécurité ou portant atteinte à l'image du club.

---------- **Partie à découper** ----------

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin du cours : OUI ☐ NON ☐

Je, soussigné(e) ……, responsable légal(e) de l'enfant …… certifie avoir pris connaissance du règlement ci-dessus.

Date : Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :